



## Je ne comprends pas la rubrique déduction entrée-sortie sur mon b

Par **lénavog**, le **16/05/2010** à **19:20**

Bonjour,  
après 5 ans de CDI: serveuse bateaux de croisière fluvial,  
j'ai démissionné le 10 avril 2010.  
Mon bulletin de paie a une rubrique que je ne comprends pas:  
déduction entrée-sortie: à retenir: -909.66  
à quoi correspond ce montant?  
mon employeur peut-il me déduire autant d'argent?  
sachant que mon salaire était d'environ 1000euros/mois, sauf pour ce dernier bulletin de paie  
qui comprend le paiement de mes jours de récupérations.  
Merci d'avance  
cordialement,  
Léna

Par **julius**, le **16/05/2010** à **21:39**

Bonjour,

Cette simple ligne est difficile à déchiffrer sans le document dans sa totalité.  
A ma connaissance , cette ligne veut simplement dire que l'employeur déduit du compteur les  
jours de CPs ou récupérables qu'il vous doit , et vous devez trouver une ligne rappelant cette  
somme en positif , somme qu'il vous paie en temps qu'indemnité compensatrice.

A vous lire,